règle si équitable de plus courte distance paraissaient devoir nous attribuer; mais les grandes Compagnies n'ont jamais manqué de modifier leurs tarifs pour nous enlever ce trafic. Que leur importe à elles? N'ont-elles pas, en tout cas, la garantie d l'Etat, et ne sont-ce pas les contribuables qui, en définitive, doivent payer les frais de la guerre? Elles veulent, me direz-vous, nous prendre par la famine; mais ne seraient-elles pas mieux inspirées en nous faisant mourir de pléthore? Comment! nos lignes ne tiendraient pas « même une seule saison»; elles seraient « condamnées à une destruction trop certaine » si on leur imposait la charge de transports trop nombreux, si elles devaient supporter le poids de dix ou douze trains par jour! Mais au lieu de lutter contre nous à coups de tarifs, qu'elles nous donnent donc du trafic, et le plus possible; qu'elles appellent et favorisent les trabsports sur nos lignes, et il ne sera plus question de nous au bout « d'une seule saison»! Les voies seront effrondrées, les rails seront exfoliés, le matériel sera détruit, le chemin « sera brisé en morceaux dès le premier choc», et la petite Compagnie aura vécu. Avec l'assurance d'un tel succès, je me demande comment le moyen ingénieux que vous indiquez n'a pas encore reçu d'application; il y aurait là une démonstration si complète et si préremptoire à faire au public!

Après vous être apitoyé sur le sort de ces pauvres chemins de fer qui vont « se » briser en morceaux, dès le premier » choc, quand il leur faudra accomplir » leur destinée,» vous vous apitoyez sur celui des capitaux qui se sont bénévolement engagés dans ces opérations, sur la foi de promesses illusoires et irréalisables. De quels capitaux voulez-vous parler, je vous prie? S'agit-il du Nord-Est?

Mais vous savez qu'aux termes de la loi de concession, l'Etat et les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne ont garanti 5 0/0 sur le capital de premier établissement de ces lignes, fixé à 150,000 fr. par kilomètre. L'obligation du Nord-Est est donc absolument garantie par l'Etat et les départements; elle vous paraîtra sans doute devoir, dans l'esprit des capitalistes, être mise sur le même pied que celle des grandes Compagnies.

S'agit-il des autres Compagnies de chemins de fer? Mais le gouvernement a pris, à leur égard, toutes les mesures de prudence que lui paraissait commander l'intérêt privé aussi bien que l'intérêt public, N'y a-t-il donc pas une jurisprudence du conseil d'Etat, au sujet des déclarations d'utilité publique? N'y est-il pas dit que toute émission d'obligations devra être autorisée par le gouvernement, et qu'elle ne pourra être donnée qu'après justification de l'emploi d'une certaine quotité du capital social en travaux, approvisionnements et cautionnements? Ces mesures ne suffisent-elles pas? Que l'on en prenne d'autres; ce ne sont pas les petites Compagnies qui s'en plaindront: toute intervention du Gouvernement dans les affaires des Compagnies donnera aux titres qu'elles émettent une valeur plus considérable.

(A suivre).

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE
SUR
les actes du gouvernement de la défense nationale
Dépêches télégraphiques officielles

NORD.

Voir le numéro du Journal de Roubaix d'hier.

LILLE, 31 janvier 1871, 4 h. 53 soir. — N° 799. *Intendant en chef à Guerre, Bordeaux.* — Le général en chef que je viens de voir de nouveau ne tient pas du tout à l'introduction des aumôniers et des séminaristes dans l'armée. Je vous prie de considérer ma dépêche d'hier comme non avenue. RICHARD.

LILLE, 1er février 1871, 12 h. matin. — N° 7,128. *Préfet à secrétaire général, Auxerre. — Chiffrée.* — Veuillez faire dire à famille que je ne puis prendre encore décision à leur égard. Prière envoyer nouvelles. Comment reçu armistice ? Ici trop bien ; pays archilâche. P. BERT.

LILLE, 1er février 1871, 5 h. 38 soir. — N° 7,192. *Général en chef à Guerre, Bordeaux.* — Plénipotentiaire français a réclamé possession d'Abbeville et même une bande le long de la côte pour communiquer avec le Hâvre et Bordeaux. La question se traite entre Paris et Versailles, avec l'appui du général Œben pour la première demande. FAIDHERBE.

LILLE, 2 février 1871, 6 h. 45 soir. — N° 7,295. *Préfet à justice, Bordeaux. — Chiffrée.* — Je vous demande d'urgence la révocation de M. Martinet, procureur de la République à Cambrai. Motif politique. BERT.

LILLE, 3 février 1871, 11 h. 5 soir. — N° 7,310. *Préfet à Gambetta, Intérieur, Bordeaux.* — Voie anglaise. — *Chiffrée.* — Si voulez tirer parti plus tard de l'armée du Nord, faites-la embarquer et transporter en Bretagne. Ici elle sera écrasée en bataille rangée ou prise par derrière dans les places fortes. Aucune de celles-ci ne se défendra contre bombardement. Laissez-y seulement garde nationale qui sauvera peut-être l'honneur. Les mobilisés dépaysés se battront. Cette opinion est celle de militaires intelligents et dévoués à nous. Je ne la crois pas partagée par le général en chef. Vous pouvez trouver ainsi noyau important d'armée. P. BERT.

LILLE, 3 février 1871, 1 h. 45 soir. — N° 7,330. *Procureur République à Gustave Mazure, directeur général adjoint Intérieur, Bordeaux.* — Réunion privée, salle concerts hier soir — trois cents personnes — ton nom acclamé incontesté.—Voici liste arrêtée pour arrondissement : — Testelin ; Catel-Béghin ; Mazure; Corenvender; Louis Hedebaut; Louis Desurmont; Potié; Jérôme Dutilloeul; Werquin; Soins; Deregnaucourt; de Roubaix (ce dernier sauf contrôle et Pedro (1), s'il accepte. Aucun membre du gouvernement pour ne pas engager lutte sur question guerre. — Liste adverse proposait : Des Rotours — Brame — Plichon — Mailliet — Richebé — Vente — Mérode — Brigode — Keller — Descat, etc. — Décret d'inéligibilité affiché seulement ce matin — sera obéi — ce soir réunion publique du théâtre pour arrêter liste départementale. Amitiés. George BOURDON.

(1) Legrand, préfet démissionnaire.

LILLE, 3 février 1871, 7 h. 6, soir. — N° 7,381. *Général en chef à Guerre, Bordeaux.* — J'ai reçu les deux dépêches suivantes :

« *Le ministre des affaires étrangères au général Faidherbe, commandant en chef l'armée du Nord.* — Le département de la Somme ayant été réservé à l'armée allemande, j'ai le regret de vous dire qu'Abbeville doit être évacué et rendu. Il est convenu qu'on n'y frappera ni contributions de guerre ni réquisitions. Abbeville ne sera soumis qu'à sa quotepart dans les charges du département de la Somme. Givet nous est conservé par la convention ainsi que Langres. »

« *Commandant Matrot à général Faidherbe.* — M. le comte de Bismark maintient rigoureusement l'obligation pour les troupes françaises d'évacuer immédiatement le département de la Somme y compris Abbeville. En cas de retard, les autorités allemandes considéreraient l'armistice comme non exécuté. »

Le colonel Babonin a reçu des ordres en conséquence et il y obéira. FAIDHERBE.

LILLE, 3 février 1871, 11 h. 55, soir. — N° 7,391. *Procureur République à Gustave Mazure, directeur général adjoint Intérieur, Bordeaux.* — Réunion finit au théâtre — ton nom proclamé sans contestation. — Catel refuse — sommes inquiets savoir si décret sur inéligibilités maintenu.— télégraphie résultat conférence avec Jules Simon, — maintien indispensable. — Liste sera complète demain et publiée journaux soir,— ferai nécessaire pour toi. George BOURDON.

LILLE, 4 février 1871, 11 h. 15 matin. — N° 7,400. *Préfet à Gambetta, Bordeaux. — Chiffrée.* — Je ne puis attendre le *Moniteur* contenant la circulaire sur les élections. Il arriverait trop tard. Ainsi citez-moi d'urgence par le télégraphe les points principaux de la circulaire.

On connaît ici dépêche Havas annonçant conflit entre vous et Simon. Autorisez-moi par dépêche à démentir officiellement toute dissidence entre la délégation de Bordeaux et le gouvernement de Paris. Paul BERT.

LILLE, 4 février 1871, 4 h. 5. — N° 7,347. *Préfet à Intérieur, Bordeaux. — Chiffrée.* — J'insiste pour avoir dépêche spéciale signée Simon, affirmant décret de Paris sur élections remplacé par décret de Bordeaux du 31. Ici agitation qui pourrait beaucoup nuire.

LILLE, 4 février 1871, 10 h. 50 soir. — N° 5,829. — P. — *Général en chef de l'armée du Nord à Jules Favre, Paris.* — L'intendance a expédié par chemin de fer près de 60.000 quintaux de farines, 2,000 quintaux de bœuf salé, 1,500 quintaux de lard salé qui doivent être arrivés à Paris si les trains n'ont pas été arrêtés en route. L. FAIDHERBE.

LILLE, 5 février 1871, 9 h. 20 soir. — N° 7,493. *Général en chef à Guerre, Bordeaux.* — Ai refusé candidature, tant ma présence me semble nécessaire à l'armée du Nord; suis d'ailleurs indisposé; en conséquence, demande à vous envoyer à ma place général Farre, très au courant, et qui vous portera mon avis par écrit. Je doute du reste qu'on puisse arriver de Lille à Bordeaux le 10 courant.

Veuillez répondre de suite. FAIDHERBE.

CAMBRAI, 5 février 1871, 9 h. 37 matin. — N° 7,589. *Sous-préfet à Intérieur, Bordeaux.* — Reçu note maintenant le décret relatif aux inéligibles malgré celui du gouvernement de Paris qui est en désaccord.

Pour le sous-préfet empêché : Le délégué BERTRAND MILGENT.

(A suivre.)

LETTRE DE PARIS
Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Paris, 23 avril 1875.

J'appelle particulièrement toute votre attention sur l'appel adressé aux dissidents du congrès de Tours par notre cher et vénéré confrère Benezet dans l'*Echo de la France* du 22 avril. A la veille des nouvelles luttes politiques qui vont s'engager, des élections pour le Sénat et la nouvelle Chambre des députés, M. Benezet a compris la nécessité d'un accord entre toutes les forces royalistes. Notre confrère a raison de dire, avec toute l'autorité de son caractère, de son expérience et de son talent, qu'il n'existe plus de motifs de dissentiments entre les royalistes. Tous veulent la révision d'une constitution faite, non seulement sans eux, mais contre eux; tous s'étendent sur les principaux généraux à faire prévaloir quand l'heure de cette révision sera venue.

Le même accord existe sur la nécessité de prendre part à toutes les luttes électorales. Le moment approche où toutes les autres fractions conservatrices comprendront que nos principes seuls peuvent conjurer les dangers qui nous menacent. M. Benezet termine son appel par cette éloquente déclaration qui résume tous les devoirs des royalistes dans les circonstances actuelles:

« Revendiquons, sans nous lasser, toutes les libertés légitimes, car ces libertés sont unanimement conservatrices; défendons le suffrage universel dont une organisation vicieuse, et les intrigues des partis ont fait un danger permanent, mais qui, plus rationnellement organisé, plus « honnêtement pratiqué» surtout, sera un jour le plus ferme soutien de l'ordre; défendons la vérité du régime représen atif et la décentralisation administrative contre les maximes du césarisme, les droits de l'Eglise et des pères de famille contre les despotes de la libre pensée, et les lois fondamentales de la société contre toutes les sectes du communisme.

Défendons enfin le principe d'autorité contre tous les partis révolutionnaires qui ne le reconnaissent que pour se donner le droit d'asservir la nation et de l'exploiter à leur gré. Puis, fort du témoignage de notre conscience, pleins de confiance en la bonté de notre cause, comptant sur le bons sens des populations, sur l'influence contagieuse de notre loyauté et de notre patriotisme, attendons avec calme « l'*heure de Dieu et la parole de la France.* »

La veille de cette déclaration, M. Benezet, dans son journal, avait donné un exemple de modération, très conciliable avec la fermeté des principes, repoussant toute attaque contre les princes d'Orléans. Notre confrère a dit :

« Nous avons toujours distingué les princes, qui n'ont rien fait qui puisse faire supposer un manque de sincérité de leur part, de ces prétendus amis qui ont tout fait pour empêcher les conséquences de l'acte du 5 août. Nous respectons ces princes, mais nous démasquons sans ménagement, toutes les fois que l'occasion s'en présente, les hypocrites qui les compromettent par leurs intrigues. »

Je reçois une lettre de Rome qui me fait connaître que le 20 avril, N. Saint Père a reçu en audience solennelle au Vatican les 400 pèlerins de Montpellier. Après la lecture de l'adresse par Mgr de Cabrières, adresse qui mérite toute l'attention des catholiques, le Pape se leva dans sa majesté tempérée par sa bonté paternelle et fit un de ces discours remarquables qui sont un événement. Le Pape séparé de sa ville, exilé au dedans, sent plus que personne le bonheur de rencontrer la foule catholique.

Ecce quam jucundum habitare fratres in unum, mais contre les ennemis de Dieu, contre les ennemis de l'Eglise qui sont les ennemis de Jésus-Christ

« Je sens le besoin de vous dire aussi que par votre foi, votre piété, vos stations dans les Eglises, vous avez édifié la ville de Rome; oh! j'espère que Dieu vous donnera les grâces et la force pour demeurer fermes dans ces temps agités. » Je dirai et vous dites avec moi.... Quelle sera l'issue, la fin de toutes ces choses?.... et alors le St-Père, s'inspirant de l'Evangile de dimanche, et laissant rayonner sur lui une vive espérance, il accentua cette parole de Jésus-Christ :

» Encore un moment et vous ne me verrez plus, *puis encore un moment et vous me reverrez. Adhuc modicum et videbitis me.* » Cela est vrai aussi de l'Eglise et nous reverrons le règne de Jésus-Christ.

» Vous êtes triste; le monde est dans la joie, mais votre tristesse se tournera en joie. Il ne faut pas craindre les ennemis de l'Eglise.... *Nihil horum vereor....*

» Il y a différentes classes de catholiques, il y a les *peureux*, il y a les catholiques.... oui, lions.... mais qui n'agissent pas, qui dorment... en portant lion.... Mais.... Eh bien, ceux-là ce sont des aveugles.... puisqu'il y a ceux qui témoignent un grand respect, un grand amour pour le Saint Siége.... Mais l'obéissance, l'obéissance absolue qui fait l'unité leur manque... Le devoir des catholiques est d'agir et de former dans l'Unité active une grande force. Jamais je n'oublie de prier pour la France et pour toute l'Eglise, priez aussi pour les pays persécu és. Que Dieu soutienne les évêques dans cette persévérance qui fera que les ennemis tomberont à droite et à gauche, *a sinistris et a dextris*; priez que Dieu donne la lumière à ceux qui gouvernent et que s'ils ne veulent pas écouter la voix de la miséricorde, ce sera alors, comme pour les Pharaons, un coup de châtiment. Dieu arma Moïse de ce bâton mystérieux qui jeta l'Egypte dans l'étonnement et l'effroi. »

Le Saint-Père bénit les pèlerins, leur famille, le diocèse de Montpellier, la France et le monde.

Le chanoine Schorderet, directeur de l'œuvre de St-Paul, président du comité catholique suisse, a eu le bonheur d'avoir une audience privée du Saint-Père. M. l'abbé Schorderet a été accueillie avec une grande bonté et son œuvre approuvée par le Pape. Vous savez qu'elle a pour but d'élever la presse à la dignité d'un apostolat; cette œuvre rencontre à Rome de vives sympathies. Deux cardinaux ont bien voulu la prendre sous leur protection. Elle doit donc obtenir l'appui de tous les catholiques et surtout des bons journaux auxquels elle est appelée à rendre de grands services.

DE SAINT-CHÉRON.

ETRANGER

JAPON. — *L'instruction publique.* — Le *Japon Mail* apporte quelques détails intéressants sur les progrès de l'instruction publique dans ce pays, qui avant peu sera, sous presque tous les rapports, à la hauteur des nations les plus civilisées. On se rappelle qu'en 1872 une loi ordonna la création dans tout l'empire, de 53,000 écoles divisées en écoles normales, en écoles pour l'enseignement des langues étrangères, et en écoles de filles. Des discordes intérieures et la perspective d'une guerre avec la Chine ont retardé l'exécution complète de ce projet Mais il y a eu beaucoup de fait. Des écoles normales ont été établies dans un grand nombre des principales villes, et les élèves qui y sont formés sont envoyés dans les provinces pour former les instituteurs primaires. Dans les mêmes centres, il existe des écoles pour l'enseignement des langues étrangères. L'Université impériale de Yeddo fonctionne parfaitement; on y fait des cours de droit, de technologie chimique et de mécanique. Quoique les écoles de filles n'aient pas progressé autant qu'on était en droit de l'espérer, le nombre de filles qui fréquentent les écoles de Kioto et de Osaka est aussi considérable que celui des garçods. Dans la première de ces villes, il y a une école dont le personnel est exclusivement japonais et qui compte plus de cinq cents élèves. Le collége de médecine à Yeddo, dirigé par des professeurs allemands, est dans une situation prospère, et la carrière militaire, maritime, ainsi que celle des ponts-et-chaussées, trouve des établissements parfaitement organisés où les jeunes gens peuvent se préparer à ces diverses branches. Il faut ajouter à cela qu'il y a une nuée de traducteurs, occupés à préparer des livres et des cartes géographiques pour les écoles primaires.

On mande de San-Francisco, le 28 mars :

« Le steamer *Vasco de Gama*, arrivé aujourd'hui de Chine et du Japon, apporte les nouvelles suivantes :

» Yokohama, 8 mars.

» Le 5 mars, le Mikado a visité le chantier impérial de construction navale établi à Yokohama ; il a assisté au lancement du *Seiki*, le premier navire de guerre construit sur le modèle européen.

» Le *Seiki* est une canonnière mesurant 197 pieds de long, 30 pieds de largeur de bau, 16 pieds de calaisons, et de 840 tonnes de déplacement. Il porte à son bord 3 canons Krupp, dont l'un à pivot ayant 6 pouces de calibre. Les machine sont de la force de 700 chevaux.

» Un collége-hôpital a été établi à Osaka pour l'instruction médicale des femmes, qui ne seront plus admises, au bout d'un certain temps, à pratiquer si elles ne sont point pourvues d'un diplôme délivré par cet établissement.

» Les troupes anglaises et françaises sont parties du Japon le 2 mars. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE
La situation des affaires
A ROUBAIX-TOURCOING.

Roubaix, 24 avril.

Tissus. — Nous avons pas de changement à signaler dans la marche générale des affaires sur notre place.— Nous sommes à fin de vente des articles d'été. Le stock est néanmoins insignifiant et les prix sont bien tenus.

Ce que nous disions dans un de nos derniers bulletins concernant les reps et cretonnes mouliués a dépassé nos prévisions. Il s'est encore remis de très fortes commissions, à ce point que la plus grande partie de la production est maintenant engagée jusqu'en octobre prochain. — Aujourd'hui, les fabricants n'acceptent plus d'ordres qu'avec 5 0/0 de hausse.

On commence à s'occuper des articles d'hiver. — Il est fait des propositions en fabrique, mais déjà il y a un mouvement de hausse sur les lainages, mouvement qui s'accentuera au fur et à mesure qu'on se rapprochera de l'époque ordinaire de la vente de ces sortes de tissus: il est certain que les prix auxquels ils étaient descendus ne laissaient que de la perte aux fabricants;

Laines. — Les prix sont fermement tenus. La consommation paraît devoir se porter plus spécialement sur la laine commune. Aussi les prétentions des vendeurs dans les pays producteurs sont-elles plus élevées que l'an dernier.

Peignage.—Cette industrie est beaucoup plus occupée. Les prix de façon ont été augmentés de 10 à 20 centimes et nos peignages vont reprendre activement et fructueusement leur production habituelle.

Cotons. — Les marchés européens sont toujours très calmes, malgré la faiblesse des recettes en Amérique. La cause de cette stagnation est toujours dans l'indifférence de la filature, qui épuisera son stock avant de revenir aux achats. Sur notre place, peu ou point de transactions pour les mêmes motifs.

Filature de Coton. — Il y a eu de la demande cette semaine, en cotons filés; mais les transactions se sont faites généralement de filateurs à négociants et le coton n'est pas encore arrivé jusqu'à la fabrique. Celle-ci est encore toute entière à ses échantillons pour la saison nouvelle et n'achètera guères avant le mois prochain.

Parmi les affaires traitées il doit y en avoir un assez grand nombre en n° 40 m/m.

Chappes. — Les chappes restent stationnaires.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Par décret du Président de la République, promulgué au *Journal Officiel* d'aujourd'hui, il est créé deux nouveaux sièges de juge suppléant dans le Tribunal de Commerce de Roubaix et dans le Tribunal de Commerce de Tourcoing.

La même mesure est prise pour les Tribunaux de Lyon, Marseille, Toulouse, Libourne, Meaux et Epernay.

—

C'est demain que le Cercle des Carabiniers roubaisiens ouvrira son tir annuel dont le programme paraît depuis quelques jours dans nos colonnes. MM. Baucarne-Leroux, Brame, Descat et Deregnaucourt, députés, ont bien voulu, on le sait, offrir les premiers prix pour ce concours qui promet d'attirer bon nombre d'amateurs français et étrangers. On ne peut que remercier nos honorables représentants de cette nouvelle preuve de l'intérêt qu'ils portent à toutes les œuvres roubaisiennes.

—

Quant un contribuable reçoit ses avertissements, son premier soin est de courir au chiffre qui résume ses contributions. S'il le trouve élevé, il pense à faire sa réclamation; s'il n'a pas des habitudes régulières de comptabilité commerciale ou ménagère, il le jette dans un tiroir pêle-mêle avec d'autre factures en se disant : J'ai le temps ! Il a tort d'agir ainsi, car le temps marche et comme le plus souvent ses avertissements ne lui parviennent que lorsque déjà deux mois de l'année sont écoulés, il devrait songer de suite à adopter un des modes de payements indiqués sur le petit avis vert rectangulaire annexé à son avertissement. Cela est si vrai que vers le troisième ou quatrième mois le percepteur qui *n'a pas le temps*, lui, envoie une *sommation gratuite* (billet vert). C'est une mise en demeure de penser au trésor. La loi a voulu qu'avant de commencer des poursuites, sinon gravement onéreuses au moins fastidieuses et agaçantes pour celui qui en est l'objet, la loi a voulu faire prévenir le contribuable en lui donnant un délai de 8 jours pour s'acquitter.

Cela fait, le Percepteur est en droit huit jours après d'envoyer une contrainte (billet jaune), dont le coût est de 20 centimes. Si cette contrainte demeure sans réponse, trois jours après le Percepteur adresse un commandement (billet bleu) dont le coût est de 1 fr. 30 plus 1 fr. 88 d'enregistrement à défaut de libération dans les trois jours. Si ce commandement ne produit pas d'effet, alors le Percepteur fait procéder à une saisie mobilière contre le récalcitrant ; après cette main-mise, autorisation est demandée à M. le Préfet de procéder à la vente des meubles saisis. Tel est le droit rigoureux du Percepteur, mais en pareille matière l'axiome latin *Summum jus summa injuria* est des plus évidents, aussi il est rare, très rare, qu'avant le commandement un ou deux avis officieux ne soient adressés aux contribuables en retard, à plus forte raison ces démarches sont-elles faites quand il y a lieu de passer à la saisie. Les instructions ministérielles et des trésoriers-généraux les recommandent expressément, à moins qu'il ne s'agisse de contribuables incorrigibles ou de mauvaise volonté.

—

Un écrivain dont la réputation a été un moment universelle, Léo Lespès, plus connu sous le pseudonyme de Timothée Trimm, est mort avant-hier soir Jeudi, à la maison municipale de santé du faubourg Saint-Denis.

Léo Lespès était malade depuis longtemps déjà, mais rien ne faisait prévoir un dénoûment aussi brusque. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui samedi, à midi précis.

Léo Lespès était né le 25 mars 1815 à Bouchain (Nord). Il entra comme conscrit en 1832 au 55e de ligne, et publia une boutade en vers assez remarquée qu'il signa de son nom de « fusilier ». En sortant comme sergent-major du régiment en 1840, il débuta dans divers petits journaux par quelques romans, les *Yeux verts de la Morgue*, et d'autres aux titres bizarres qu'il signait « le commandeur ».

En 1862, il fut l'un des fondateurs et le collaborateur le plus important du *Petit Journal*, qui obtint un énorme succès et ne tarda pas à tirer à 200,000 exemplaires. Sous la forme de chroniques populaires, il s'adressait alors à plus d'un millions de lecteurs assidus.

L'origine de son pseudonyme de Timothée Trimm date de cette époque.

Puis un beau jour, en 1869, la brouille éclata entre le chroniqueur et le journal : le motif de la querelle était une question d'argent soulevée par Léo Lespès, qui passa alors du *Petit Journal* au *Petit Moniteur*, où on lui assurait un traitement annuel de 72,000 fr. Mais sa vogue était finie, et il ne devait plus retrouver le succès qui l'avait accueilli jusque-là.

On a de Léo Lespès : *Histoires roses et noires* (1842); *Mystères du Grand-Opéra* (1845) ; *Histoire républicaine et illustrée de la Révolution de Février* (1848) ; *Avant de souffler ma bougie* (1848); *Paris dans un fauteuil* (1854); *Spectacles vus de ma fenêtre* (1866), et un grand nombre d'autres nouvelles qu'il serait trop long d'énumérer.

Le dernier roman qu'il a publié a été inséré dans la *Republique française*.

Léo Lespès est mort sans fortune. Depuis que le public s'était retiré de lui, il était devenu quelque peu misanthrope, et on ne le rencontrait plus comme autrefois, promenant fièrement sur les boulevards sa cravate voyante, et ses énormes breloques.

La seule habitude qu'il avait conservée, c'était celle de faire sa copie dans les cafés. Toutes les après-midi d'été, on pouvait le voir assis, à une des tables extérieures du café de la Porte-Montmartre, du papier devant lui, et la plume à la main.

Avant-hier, à onze heures, raconte le *Figaro*, il arrivait à l'hôpital Dubois. Bien que se soutenant à peine, il ne voulut pas qu'on le portât, et monta l'escalier, tenu sous les bras. Il se coucha.

Vers midi, il appela l'interne de service et lui dit :

— Je souffre bien, monsieur, je crois que je vais agoniser.

L'interne le rassura de son mieux et envoya chercher l'aumônier.

Mais Léo Lespès, qui s'était rassuré dans l'intervalle, pria l'aumônier de revenir un peu plus tard, disant qu'il n'allait pas mourir tout de suite et qu'il avait encore bien du temps devant lui.

Il en avait bien peu. A cinq heures et demie le hoquet le prit, et il murmura plutôt qu'il ne dit :

— Cette fois, c'est bien l'agonie.

On courut de pouvoir chercher l'aumônier. Il était trop tard, le moribond ne le reconnut pas.

A sept heures il rendit le dernier soupir.

—

L'Opinion nationale signale encore plusieurs arrestations d'espions dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne. Mais, dit notre confrère, le métier devient plus difficile depuis que les paysans refusent presque généralement d'engager les étrangers qui, avant la guerre, trouvaient chez nous du travail et de l'argent et qui donnaient aux espions passant asile en cas de besoin, et toujours des renseignements sur les localités et leurs ressources.

—

Voici le programme du concert vocal et instrumental donné par la symphonie du *Petit-Château* et la société chorale *l'Avenir*, avec le bienveillant concours de plusieurs artistes de mérite, le dimanche 25 avril 1875, à 7 heures :

Première partie

1° A — « Manon Lescaut », ouverture par la symphonie, D. F. E. Auber;

B — « Souvenir de Cambrai », polka par la symphonie, Louis Montagne;

2° « Charmantes Hirondelles », mélodie par M. Jules Baert, A. Boieldieu;

3° Fantaisie de concert pour violon, exécutée par M. Alf. Bailly, Dubois;

4° « Le Coin du Cœur », romance par M. Emile Monmarché, Louis Abadie;

5° « Air de Joseph », par M. X.... ténor, Méhul;

6° « La Branche d'Amandier », chœur, Et. Soubre.

Deuxième partie

1° A — « Poète et Paysan », ouverture par la symphonie, V. Suppé;

B — « La petite Alsacienne », valse, par la symphonie, Alfred Bailly;

2° « La fille du Pâtre, » élégie dramatique par M. X.... Gottefried Stauff;

3° « La Traviata », fantaisie pour violon exécutée par M. Alfred Bailly. Singelée;

4° « Amour passée, » duetto par MM. X.... et Emile Monmarché, Nadaud;

5° « Le Patrouille, » chœur avec solo de ténor, D. Van Ackere.

Un Amour d'Epicier, opérette-Bouffe en un acte, musique de Jules Javelot.

Distribution des rôles :

Vermicelle, épicier, M. Victor Lamarque.

Réglisse, garçon épicier, M. Edouard Desplechin.

Brigitte, fille de Vermicelle, M. Louis Lener.

Le piano sera tenu par M. Jules Rosoor.

—

Avant-hier, a été célébré à Seclin le mariage de M. Duphénieux, préfet de la Vendée, avec Mlle Marthe Lauwick de Seclin. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Colet, archevêque de Tours.

Les témoins du marié étaient : M. le baron Le Guay, préfet du Nord, et M. Duphénieux, son frère, conseiller général du Lot. Ceux de la mariée étaient ses oncles : MM. Alexandre Lauwick, de Paris, et Le Féyere, de Corbeham.

—

Un bien regrettable accident est arrivé avant-hier matin à la manœuvre de la garnison de Valenciennes. Un capitaine du 14e dragons, M. le comte ***, un des meilleurs cavaliers du régiment, a fait une chute très-grave, en voulant faire franchir la haie par son cheval. Celui-ci glissa sur les pieds de derrière, et le cavalier fut précipité la tête première sur la barrière. Il a l'épaule démise, un œil sorti de son orbite. Cet officier a été transporté à l'hôpital militaire. Son état donne les plus grandes inquiétudes.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille WALLET-BERTHE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ADÈLE-SILVIE BERTHE, veuve de Monsieur BENJAMIN WALLET, décédée à Roubaix, le 24 avril 1875, à l'âge de 58 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels**, qui auront lieu le dimanche 25 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Courtrai, à 3 h. 1/2.

Les amis et connaissances de la famille LEMAN-FLIPO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de ANATOLE-DÉSIRÉ-JOSEPH LEMAN, décédé à Roubaix, le 23 avril 1875, à l'âge de 2 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et salut solennels** qui auront lieu le dimanche 25 avril 1875, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, à la *Barque d'Or*.

Un **obit solennel anniversaire de 1re classe** sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Christophe, à Tourcoing, le lundi 26 avril, à 9 h. pour le repos des âmes de Monsieur JEAN-BAPTISTE RAOUL, décédé le 28 avril 1873, à l'âge de 74 ans et 6 mois; de Monsieur EDOUARD RAOUL, veuf de Dame ANNE-MARIE HOVINE, décédé le 9 avril 1872, à l'âge de 65 ans; et de Dame ANNE-MARIE HOVINE, décédée le 1er février 1869, à l'âge de 61 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le mardi 27 avril 1875, à 9 heures 1/2, en l'église du Saint-Sépulcre, pour le repos de l'âme de Dame LUCIE-JOSEPHE SOUTE, veuve de Monsieur JEAN-FRANÇOIS JOSEPH BULTEAU, décédée à Roubaix, le 31 mars 1875, dans sa 83e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Prix de revient des Viandes
DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k.	1.54	1.31	1.02
Vache	»	1.49	1.17	0.84
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	2.07	1.82	1.52
Mouton	»	1.68	1.58	1.38
Porc	»	1.50	1.45	1.40

Roubaix, le 17 avril 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.